



MAIRIE DE BRESLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016

L'An Deux Mille seize
Le MERCREDI 14 SEPTEMBRE

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 08 septembre 2016, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique, MAIRE

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUTHOIT André – FUMERY Anne – CRUCET Christophe – JUNOD Karine - **ADJOINTS.**

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – MAGNIER Michel – PIEROZAK Dina – LEVESQUE Patrick – DUTRIAUX Bruno – LEONARDI Frédéric – DUCHE-THOURILLON Isabelle – FEDELI Valérie – MUNIO Bertrand – MACAIRE Aurélie – MAISON Emilie – PULLEUX Sébastien – VANDEWALLE Franck - GILLAIN Régine – DENAIN Véronique - **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

ABSENTE REPRESENTEE: Madame FABUREL Christine donne pouvoir à Monsieur VANDEWALLE Franck

ABSENTS EXCUSES : Madame CAYER Anne-Françoise
Monsieur CHISS Lionel

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel des membres du Conseil.

Le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal du Mercredi 29 Juin 2016 est approuvé à l'unanimité, avec la modification suivante, portée par Monsieur Patrick CHOQUET :

Le passage de la réalisation d'un rond-point à la solution de « feux intelligents » au carrefour du Petit Chantilly est motivé par la dangerosité des lieux. La seconde hypothèse étant plus efficiente que la première, selon les experts de l'Unité Territoriale Départementale (UTD) de Songeons.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises sur le fondement de l'article L2122-22 du CGCT :

- Décision 10/2016 – Contrat de prestation de service d'abonnement d'inspection périodique
- Décision 11/2016 – Halle – Coordinateur Sécurité
- Décision 12/2016 – Halle – SPS
- Décision 13/2016 – Travaux – Prolongement Rue René Coty – Choix entreprise
- Décision 14/2016 – Marché : Chauffage bâtiments communaux
- Décision 15/2016 – Urbanisme – Révision du PLU/ Choix du Bureau études

FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES N°2 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter la décision modificative au budget principal telle que proposée ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL DECISIONS MODIFICATIVES N°2 /2016

| <u>INVESTISSEMENT DEPENSES :</u> | | |
|---|--|----------------|
| 261.01 : | Titres de participation | 2 510.00 € |
| 2318-414.822 | Construction d'une halle | 226 230.00 € |
| 2031-427.824 | Etudes aménag.t. du centre ville | 120 000.00 € |
| 2313-427.824 | Travaux aménag.t. du centre ville | 20 000.00 € |
| 21312-417.212 | Regroupement scolaire | 230 000.00 € |
| 2031-426.020 | Etude PLU | 40 000.00 € |
| 2152-420.822 | Signalétique, bornes, réf. Trottoirs... | 7 500.00 € |
| 2158-395.821 | Vidéoprotection | 35 000.00 € |
| 2315-418.822 | Prolongement de la rue R.Coty | - 150 000.00 € |
| 2313.020 (chap. 041) | Travaux | 40 000.00 € |
| | CUMUL : | 571 240.00 € |
| <u>INVESTISSEMENT RECETTES :</u> | | |
| 1313-414.822 | Subvention du Département (VRD liés à la const. de la halle) | 124 000.00 € |
| 1313-414.822 | Subvention du Département (construction de la halle) | 186 000.00 € |
| 1311-414.822 | Subvention de l'Etat (construction d'une Halle) | 528 000.00 € |
| 1311-414.822 | Subvention de l'Etat-DETR aide complémentaire (construction d'une Halle) | 150 000.00 € |
| 1641-020 | Emprunts | - 456 760.00 € |
| 2031.020 (chap. 041) | Etudes | 40 000.00 € |
| | CUMUL : | 571 240.00 € |
| <u>FONCTIONNEMENT DEPENSES :</u> | | |
| 7391178.01 (000) | Autres restitutions au titre de dégrèvements sur les contrib.directes | 3 500.00 € |
| 6541.020 (100) | Créances admises en non valeurs | - 3 500.00 € |
| | CUMUL : | - € |

Il explique que cette décision modificative ne concerne que la section d'investissement.

Elle vise à prendre acte des subventions obtenues pour le projet de Halle de Plein vent et de pouvoir avancer dans la réalisation des projets d'Aménagement des Places (Etudes), du Groupe Scolaire (Etudes) et de la Halle de Plein Vent (Travaux).

La situation financière de la commune et le travail de la Municipalité permettent d'anticiper sur le calendrier initialement prévu en début d'année.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
ADOPTE, à l'unanimité, le projet de décision modificative telle que présentée.

FINANCES : ADMISSION EN NON VALEUR

Par courrier en date du 1^{er} septembre 2016, Monsieur le Trésorier de la Ville de Bresles sollicite le Conseil Municipal de bien vouloir acter l'admission de titres en non-valeur pour un montant de 2 857,01 euros.

Monsieur le Trésorier précise que sur cette somme de 2 741,66 euros correspondent à un effacement de dette, pris dans le cadre d'une commission de surendettement, décision qui s'impose à toutes les parties.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
ADOPTE, à l'unanimité, les admissions de titres en non-valeur pour un montant de 2 875,01 euros.

GROUPE SCOLAIRE – CONVENTION AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (SAO)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée communale le projet de regrouper les écoles élémentaires de la Ville en un groupe scolaire et d'y intégrer la Médiathèque.

Pour ce faire, il propose de conventionner avec la Société Publique Locale d'Aménagement dite SAO.

La mission de la SAO porte sur les attributions suivantes :

- Finalisation du programme – Etablissement du budget et du calendrier
- Concours Maîtrise d'œuvre (MOE)
- Etudes MOE
- Sélection des entreprises
- Conduite des travaux
- Assistance au choix et au suivi des prestations des autres prestataires intellectuels

Monsieur Patrick CHOQUET demande la réalisation d'un lexique des acronymes utilisés dans les documents transmis aux élus du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lui fait savoir son accord.

Madame Régine GILLAIN demande l'échéancier du projet et sa date d'aboutissement.

Monsieur le Maire répond que ce projet de 4 à 5 millions d'euros HT sera réalisé par tranches. La diminution des dotations de l'Etat ainsi que la volonté municipale de ne pas alourdir les impôts obligent à rechercher des subventions.

En conséquence, un délai de 4 à 5 ans apparaît comme réaliste, d'autant qu'il sera nécessaire de réaliser un phasage complexe, les travaux étant réalisés alors que les écoles seront en fonctionnement à certaines périodes. Par ailleurs, il explique que lorsque le projet sera plus avancé, une « toute commission » aura lieu ainsi que des réunions publiques pour ce projet essentiel pour l'avenir des enfants de Bresles.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à conventionner avec la SAO pour la réalisation du projet de groupe scolaire.

HALLE DE PLEIN VENT – CONVENTION AVEC L'INSTITUT LASALLE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE D'OPPORTUNITE QUANT A LA CREATION D'UN MARCHÉ DU TERROIR

Madame Anne FUMERY rappelle le projet de Ville de création d'une Halle de Plein Vent, place du Linciau, à Bresles et la volonté municipale d'y installer un marché du terroir mensuel.

A cette fin, elle propose de conventionner avec l'Institut Lasalle de Beauvais pour la réalisation d'une étude d'opportunité.

Cette étude sera conduite par des étudiantes de 4ème et 5ème années, spécialisées en Agriculture, Alimentation et Santé, Géologie.

La Commune s'engagera à indemniser les étudiantes au niveau de leurs frais de déplacement, avec un plafond maximum de dépenses fixé à 500 euros.

Par ailleurs, Madame Anne FUMERY précise que ce travail donnera lieu à une présentation aux élus de la Ville. La réalisation de cette étude doit être achevée pour la fin décembre 2016.

D'autre part, elle se félicite avec Monsieur Patrick CHOQUET de pouvoir travailler avec des étudiants de notre territoire d'un haut niveau de qualifications et d'en faire bénéficier la Ville de Bresles.

Monsieur Franck VANDEWALLE s'interroge sur la pertinence d'un marché du terroir. Il demande si la Ville a travaillé sur l'animation de cette Halle. A-t-elle déjà eu des contacts avec des artisans et/ou commerçants ? Y-a-t-il des engagements actés? Quelle sera la fréquentation de cette halle ?

Monsieur le Maire répond que l'objectif de la Municipalité est de redynamiser le commerce localement en se donnant de nouveaux outils pour être attractif et attirer de nouveaux consommateurs. Il précise que la Halle de Plein Vent aura également une dimension culturelle.

D'autre part, il rappelle que l'Etat et le Conseil Départemental de l'Oise participent à hauteur de 80% au financement de ce projet de 1,2 millions pour aider la ruralité. Par conséquent, il s'étonne des doutes émis par Monsieur Franck VANDEWALLE.

Ce dernier répond qu'il n'est pas nécessairement contre. Il doute du choix de l'emplacement.

Monsieur le Maire explique qu'installer la Halle de Plein Vent loin de l'artère commerciale principale lui semble être une erreur. A ce sujet, il rappelle la création d'une piste cyclable, rue du Général de Gaulle afin de relier le centre-ville à la Trans'Oise. Les commerces ne se situent pas du côté de l'ancienne gendarmerie, ni dans les marais ! C'est intrinsèque à l'histoire de Bresles ! Il ne veut pas entendre dire que la Municipalité n'aura rien fait pour redynamiser le commerce en centre-ville comme il a pu l'entendre après la fermeture du point presse. Certains sont omniscients, lui est médecin. Aussi, il consulte les personnalités qualifiées compétentes et préfère voir les subventions être attribuées à la Ville de Bresles.

Madame Anne FUMERY précise que la Ville a déjà travaillé avec les services des Chambres d'Agriculture, des Métiers, de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Oise Tourisme etc et que l'opportunité d'un marché du terroir reste à finaliser d'où l'objet de cette étude. L'enjeu est de savoir quelle est la zone de chalandise, comment on peut fidéliser les producteurs locaux comme cela peut-être le cas à Saint-Just-en Chaussée, à Saint Paul etc

Ainsi, à titre d'exemple, le marché du terroir de Saint Just-en-Chaussée a lieu une fois par mois, le vendredi soir, à proximité de la gare, pour tenir compte des spécificités de ce territoire et des habitudes de la population. Nous devons faire ce travail au préalable à Bresles avant d'arrêter nos choix d'organisation de ce marché du terroir.

D'autre part, elle précise que cette halle de plein vent devra être un lieu de vie susceptible d'accueillir de nombreux événements comme des séances de cinéma l'été, une bibliothèque hors les murs etc l'important est de travailler avec les gens les plus compétents et de ne pas vivre en autarcie.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Franck VANDEWALLE si celui-ci est réellement un défenseur de la ruralité.

Monsieur Patrick CHOQUET explique avoir dans son existence critiqué certains projets en amont et avoir constaté au fil du temps ses erreurs d'appréciation. Aussi, au lieu de tout critiquer, il est préférable que chacun apporte sa pierre à l'édifice. Nous y gagnerons tous !

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à conventionner avec l'Institut Lasalle de Beauvais pour la réalisation d'une étude d'opportunité.

TRES HAUT-DEBIT : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Dans le cadre du déploiement du Très Haut-Débit par le Syndicat Mixte Oise Très Haut-Débit (SMOTHD), les membres du Conseil Municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public.

Monsieur Christophe CRUCET rappelle que le déploiement du Très Haut Débit jusqu'à l'abonné est un enjeu essentiel pour le développement de Bresles.

Il précise que 1 948 prises sont à déployer pour permettre à chacun de pouvoir se raccorder.

Par ailleurs, il explique qu'une réunion publique aura lieu, organisée par le SMOTHD pour informer la population. Cette réunion permettra à chacun de poser toutes les questions techniques sur les modalités de raccordement des usagers.

Il explique, qu'avec le concours actif de Madame Anne FUMERY, la Ville a réactivé ce dossier de manière à faire en sorte de ne pas pénaliser plus que de raison les habitants et les entreprises de la Ville de Bresles.

Par ailleurs, Monsieur le Maire remercie Monsieur Christophe CRUCET pour son implication et son suivi sur ce dossier.

Monsieur le Maire précise, en effet, que la CCRB avait programmé ce déploiement en 2019. Il remercie à cette occasion Monsieur Jérôme BASCHER, Conseiller départemental et Président du SMOTHD de son soutien indéfectible en direction de la Ville de Bresles.

Enfin, il rappelle que le coût pour la Ville est nul.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer avec le SMOTHD une convention d'occupation temporaire du domaine public.

LOYERS COMMUNAUX – EVOLUTION DES TARIFS

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'actualiser la délibération prise par le Conseil Municipal, lors de sa séance du mercredi 18 juin 2014, relative aux tarifs des logements communaux.

Il s'agit, principalement, d'y insérer le logement dit de la Poste, réhabilité par les services municipaux.

| LOCATION DES IMMEUBLES | TARIFS ACTUELS | <u>PROPOSITIONS</u> <u>Au 14 SEPTEMBRE</u> <u>2016</u> |
|---|---------------------------|--|
| | Château Seignier : | |
| Logement n° 1 (F2 – 50 m ²) | 510,00 € | 510,00 € |
| Logement n° 2 (F2 – 49 m ²) | 510,00 € | 510,00 € |
| Logement n° 3 (F3 – 61 m ²) | 622,00 € | 622,00 € |
| Logement n° 4 (F2 – 49 m ²) | 510,00 € | 510,00 € |
| Logement n° 5 (F4 – 65 m ²) | 622,00 € | 622,00 € |
| 13, Place du 11 Novembre | | |
| - logement de droite (F 3) | 380,00 € | 380,00 € |
| - logement de gauche (F4) | 450,00 € | 450,00 € |
| Rue Dumoulin Provost | | |
| -logement de droite (F 3) | 432,00 € | 432,00 € |
| - logement de gauche (F 3) | 432,00 € | 432,00 € |
| Rue du Moulin à Vent | | |
| - Rez-de-chaussée (F 3) | 298,00 € | 298,00 € |
| - 1 ^{er} étage (F 3) | 450,00 € | 450,00 € |
| 4 Rue E. Seignier | | |
| - logement du bas – (F 4) | 450,00 € | 500,00 € |
| - 1 ^{er} étage – (F3) | 450,00 € | 450,00 € |
| Rue R. Coty | | |
| 4, rue René Coty- (F 4) | 592,00 € | 592,00 € |
| Cour du Château | | |
| - Logement de droite loué à Mme DESHA YES (bail professionnel) à compter du 1/05/2009 (612,48 €) | Indexé au contrat | Indexé au contrat |
| -Logement de gauche | 650,00 € | 650,00 € |
| LA MAISON DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – bureaux dans la cour de la mairie (à compter du 1^{er} juillet 2009) (650,26 €) | Indexé au contrat | Indexé au contrat |
| Logement de la Poste (92 m2) + 64 m2 de grenier | | 850,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, les propositions tarifaires ci-dessus.

SUBVENTIONS – DOCUMENT UNIOUE

Madame Anne FUMERY informe que la Ville de Bresles est en cours d'élaboration de son « Document Unique ».

Elle explique qu'il s'agit d'un document qui répertorie les risques professionnels susceptibles d'être encourus par les agents de la Ville. Ce document est obligatoire.

En l'espèce, il s'agit, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, en l'occurrence JRH, de recenser ces risques et d'engager des actions de préventions.

Ce document, une fois réalisé, sera consultable par tous les employés de la Ville et par le futur Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Dans ce cadre, une subvention du Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles peut être obtenue.

Aussi, Madame Anne FUMERY propose à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Monsieur Patrick CHOQUET souhaite du courage à ceux qui sont en charge de l'élaboration de ce document. Madame Anne FUMERY précise qu'il s'agit d'une obligation et que l'important sera de le faire vivre, en le mettant régulièrement à jour.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de l'élaboration de son « Document Unique ».

SUBVENTION : AMENAGEMENTS DES PLACES DE LA VILLE

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre et d'un diagnostic pour l'aménagement des places communales de la Ville, à savoir :

- Place du 11 novembre
- Monument aux morts
- Carrefour entre la place du 11 novembre et le Porche d'entrée de la Mairie
- Place de l'Eglise

Il précise que cette mission est estimée à 109 250 euros HT soit 131 100 euros TTC.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation est actuellement en cours. Celle-ci se clôturera le 15 septembre 2016 à 12h00.

La Commission « Marché Public » sera réunira le 16 septembre 2016 à 17h00 pour ouvrir les plis, puis donner un avis une fois l'analyse des offres réalisées.

Enfin, Monsieur le Maire précise qu'une meilleure prise en compte de la sécurité des usagers est indispensable et oblige, en conséquence, à réaménager ces places, plus encore après l'aménagement de la rue du Général de Gaulle.

Monsieur Patrick CHOQUET salue le soutien du Conseil Départemental de l'Oise en direction de Bresles.

Monsieur le Maire rappelle la visite du Président Edouard COURTIAL le 10 juin dernier et constate que les projets de revitalisation des centre-bourgs, à l'instar de celui porté par la Municipalité, sont des priorités au niveau départemental, régional et national.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Oise pour obtenir une subvention pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre et d'un diagnostic pour l'aménagement des places communales de la Ville, à savoir :

- Place du 11 novembre
- Monument aux morts
- Carrefour entre la place du 11 novembre et le Porche d'entrée de la Mairie
- Place de l'Eglise

TARIFS – REMPLACEMENT – NOUVELLE SIGNALÉTIQUE – PANNEAUX ZONES INDUSTRIELLES

Monsieur Bertrand MUNIO rappelle à l'Assemblée que la Municipalité a procédé à la création d'une signalétique complète des zones industrielles conformément aux engagements de campagne de la liste « Ensemble pour Bresles ».

A cet effet, il propose de fixer à 100 euros HT l'unité, toute demande de remplacement, mise à jour, ou de création de panneaux, faite par une entreprise.

A cette occasion, Monsieur Bertrand MUNIO explique le travail réalisé dans les zones industrielles et commerciales de la Ville.

C'est pourquoi, pour permettre à ce travail de perdurer, il y a lieu d'anticiper les modalités de remplacement et/ou de modification de toute demande de signalétique nouvelle.

Monsieur le Maire rappelle que le coût de ce projet est d'environ 17 000 euros HT et que Madame le Sénateur Caroline CAYEUX nous a également aidés à hauteur de 8 000 euros sur les fonds de sa réserve parlementaire.

Par ailleurs, il remercie Monsieur Bertrand MUNIO pour l'ensemble de son travail et sa présence le 7 septembre dernier pour veiller au bon déroulement des travaux de marquage au sol de la rue du Général de Gaulle.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
ADOPTE, à l'unanimité, cette proposition.

CINE-RURAL : RENOUELEMENT DE CONVENTION

L'association Ciné-rural a adressé à la Ville de Bresles, après son Assemblée Générale du 28 juin dernier, un nouveau barème des cotisations ainsi qu'un projet de convention.

Les modifications proposées sont :

- Le montant de la cotisation peut-être révisé par décision du Conseil d'Administration. Elle ne figure plus dans la convention
- La convention est renouvelée chaque année par tacite reconduction sauf dénonciation avant le 30 septembre de l'année N
- L'écran est fourni par la Ville

Le montant proposé de la cotisation annuelle pour l'année 2017 est de 400 euros pour des séances « tous publics » toutes les quatre semaines.

Monsieur André DUTHOIT propose à l'assemblée délibérante de renouveler ces conventions telles que proposées par l'association Ciné-Rural 60.

Enfin, Monsieur André DUTHOIT précise que cela touche environ 2 000 spectateurs par an et rapporte 2 800 euros à l'année à Ciné-Rural 60.

Monsieur le Maire précise que c'est de nouveau une action en direction de la ruralité.

Monsieur Patrick CHOQUET ajoute que cela a le mérite d'exister et que beaucoup d'habitants de Bresles pourraient y assister, à commencer par les élus confirme Monsieur André DUTHOIT.

Une fois encore, il sera trop tard pour se plaindre le jour où cette action n'existera plus.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Monsieur André DUTHOIT pour sa présence active et quotidienne en mairie ainsi que pour son implication auprès des associations, et plus particulièrement dans le cadre du ciné-rural.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à renouveler avec l'association Ciné-Rural les conventions telles que présentées.

SE 60 – MODIFICATION DES STATUTS

Par courrier en date du 11 juillet 2016, le Syndicat de l'Énergie de l'Oise a informé la Ville que lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin dernier, des modifications statutaires furent apportées lui permettant d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales.

Ces modifications ont pour objet :

- De permettre au Syndicat de prendre en charge les études et actions contribuant aux objectifs de la loi sur la Transition Énergétique à savoir réduction des effets de serre et de la consommation énergétique, ainsi que l'augmentation des énergies renouvelables

- De donner la possibilité, pour les communes membres, de profiter de l'expertise du syndicat en matière énergétique

Soit par adhésion

Soit par convention

- La composition des Secteurs Locaux d'Énergie suite à la création de deux « communes nouvelles »

- La Mise à jour de l'annexe relative aux compétences transférées par les communes

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ces modifications, dans un délai de 3 mois. A défaut, cette décision est réputée favorable.

Monsieur CRUCET précise qu'aujourd'hui l'équipement des services de la Ville par des voitures électriques pour la commune est freiné par la question de l'achat ou la location des batteries. Aucun fournisseur n'étant prêt à s'engager par écrit sur cette problématique.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, les modifications telles que présentées par Monsieur Christophe CRUCET.

VEHICULES COMMUNAUX : REPRISES

Monsieur Christophe CRUCET propose à l'assemblée délibérante de vendre les véhicules suivants :

- Master Camion immatriculé 4587 ZJ 60 à Monsieur Eric LAFLUTE pour un montant 300 euros TTC

- Tracteur FIAT à Olivier MESNARD pour la somme de 300 euros TTC

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Ville procédera à l'acquisition d'un nouveau tracteur Iseki pour la somme de 11 343 euros HT - 13 611,60 euros TTC.

Les deux tracteurs Iseki TS 1910 et 320 seront repris par le concessionnaire Parmentier pour les sommes respectives de 500 et 400 euros HT.

Pour rappel, Monsieur Christophe CRUCET précise que par :

- Délibération du 9 mars 2016 : Sortie de l'inventaire du tracteur FIAT immatriculé 1582 WE 60 (Modification) Nous proposons aujourd'hui de le vendre à Monsieur MENARD

- Délibération du 29 juin 2016 : cession des Tracteurs Iseki

(Modification) : Nous les vendons au concessionnaire PARMENTIER en contrepartie de l'achat d'un nouveau Tracteur

Monsieur le Maire précise que ce nouveau tracteur neuf sera utile pour les services techniques de la Ville dans la réalisation de leurs missions au service de la population.

Madame Emilie MAISON demande comment il est possible de savoir quand la Municipalité procède à la vente de son matériel.

Monsieur Christophe CRUCET répond que toute vente doit être autorisée par le Conseil Municipal.

Il précise que l'état du matériel est « très avancé » et Monsieur le Maire enchérit en rappelant que le matériel est bien amorti.

Monsieur Frédéric LEONARDI s'interroge sur le fait de savoir si la Ville obtiendra une subvention pour l'acquisition de ce nouveau tracteur.

Monsieur Christophe CRUCET rappelle l'obtention d'une aide par le Député Olivier DASSAULT pour l'acquisition de la mini-pelle.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, les propositions telles que présentées.

PERISCOLAIRE – TAP – CONVENTION AVEC « LES POTES D'ARTS DE CORNOUAILLES »

Madame Karine JUNOD propose de conventionner avec l'association « Les Potes d'Arts de Cornouailles » afin d'enrichir et de diversifier les activités proposées aux enfants dans le cadre des temps d'activité périscolaires (TAP).

L'objet de ce TAP est d'éveiller à l'activité théâtrale.

Elle précise qu'il s'agit de la troisième année d'activité périscolaire et qu'il y a nécessité de se renouveler.

Monsieur le Maire félicite Madame Karine JUNOD pour son implication dans ce dossier.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée avec l'Association « Les Potes de Cornouailles ».

ECOLE – CLASSE DE DECOUVERTE (Financement – Critères)

Par délibération en date du 15 décembre 2010, le conseil Municipal avait décidé de budgétiser une somme pour les départs en classe de découverte sur la base du nombre d'enfants présents en CM2, tout en laissant le choix aux écoles de décider quels niveaux partiront.

Monsieur le Maire souhaite préciser les points suivants :

- La prise en charge par la commune ne peut être supérieure à 30 euros par enfant et par jour
- La commune finance, pour chaque élève, un seul voyage avec l'objectif que chaque enfant puisse bénéficier d'un séjour en classe de découverte au cours de sa scolarité
- La commune finance le séjour en classe de découverte d'enfants réellement partis
- Le nombre d'enfants bénéficiant d'un séjour en classe de découverte ne peut excéder les effectifs des élèves de CM2
- Les effectifs prévisionnels seront communiqués en début d'année civile pour établir une prévision budgétaire réaliste

Ces modifications seront effectives pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Madame Karine JUNOD précise pour l'année 2015/2016, un reste à verser pour la commune de 1 242 euros pour la classe de découverte de mai.

Monsieur Patrick CHOQUET précise qu'il s'agit d'une modification devenue nécessaire sur une délibération votée lors d'une précédente mandature.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, les précisions présentées par Madame Karine JUNOD.

URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur André DUTHOIT propose de procéder à une modification simplifiée du PLU.

Cette modification vise à lever toute possibilité d'interprétation abusive et ainsi garantir la commune dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Place du Linciau.

Monsieur Franck VANDEWALLE demande le coût de cette modification.

Monsieur le Maire lui répond 1 250 euros HT soit 1 500 euros TTC, dans la mesure où il s'agit d'une modification mineure qui permettra d'éviter tout problème susceptible de devenir onéreux à moyen et long terme.

Monsieur André DUTHOIT précise que pour des modifications plus importantes, le coût serait nettement plus élevé.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, une modification simplifiée du PLU.

URBANISME : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur André DUTHOIT rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 3 février 2016, les élus ont décidé de procéder à la révision du PLU.

Il explique que, suite à l'avis unanime de la commission marché public en date du 8 août 2016, décision fut prise de retenir l'offre du bureau d'études ESPACURBA pour un montant de 30 250 euros HT.

Ainsi, Monsieur le Maire propose la création d'une commission de travail spécifique pour conduire à bien cette révision.

Il précise qu'une demande de subvention du Conseil Départemental est en cours d'étude.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la composition de la commission telle que présentée ci-dessous :

CORDIER Dominique
DUTHOIT André
CRUCET Christophe
MAGNIER Michel
DUTRIAUX Bruno
LEVESQUE Patrick
CHOQUET Patrick
LEONARDI Frédéric
LIEURE Thérèse
FABUREL Josette
PULLEUX Sébastien
VANDEWALLE Franck
GILLAIN Régine

TRAVAUX – PROLONGEMENT RUE RENE COTY

Par délibération en date des 3 février et 13 avril 2016, le conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire a engager toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation de l'extension de la rue René Coty.

Toutefois, Maitre DELARUE souhaite voir préciser par délibération le fait pour la commune d'assumer la charge des actes notariés.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu l'accord des propriétaires (RAMBOUR et ANGOT) pour qu'il soit procédé aux échanges de terrains, de manière amiable, sans soulte.

La commune étant demandeur dans ce dossier, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée son accord pour acquitter les frais d'actes notariés.

Les frais sont estimés pour chaque échange, au maximum, à 450 euros.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
ADOPTE, à l'unanimité, la proposition présentée telle que ci-dessus.

Monsieur André DUTHOIT précise que les travaux débuteront le lundi 19 septembre 2016.

DISPOSITIF DE SOLIDARITES ET D'AIDES AUX RELATIONS INTERGENERATIONNELLES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le bilan positif du dispositif de solidarités et d'aides aux relations intergénérationnelles.

Toutefois, il y a lieu de lever le critère d'âge, initialement prévu pour les jeunes de 16 à 17 ans (Cf. Délibération du 3 février 2016).

Une des participantes n'ayant pas l'âge requis lors de la période de mise en place du dispositif.

Madame Anne FUMERY précise que l'évaluation de ce dispositif est en cours. Néanmoins, celle-ci s'avère d'ores et déjà plutôt positive. Aussi, il y a de fortes probabilités que ce dispositif soit reconduit l'an prochain.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
AUTORISE, à l'unanimité, la proposition faite aux membres du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à un tour de table.

Monsieur André DUTHOIT rappelle

- Les travaux de création d'un parking rue du Sac
- Le commencement des travaux rue René Coty
- Le rendez-vous du 15 septembre prochain, avec l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre de restauration du Porche de la Perception

Il précise que l'Architecte des Bâtiments de France souhaite préserver les flancs des murs sous le porche au titre d'une découverte archéologique et que le surcoût est estimé à 25 000 euros. C'est pourquoi, il y a lieu de trouver une solution négociée.

- L'embellissement du transformateur, Place du 11 Novembre

Monsieur Christophe CRUCET rappelle le coût (près de 17 000 euros il y a deux ans) des incivilités et rappelle la nécessité pour être efficace de prévenir immédiatement la brigade de Gendarmerie de Bresles. Aussi, il souhaite éviter toutes nouvelles dérives après plusieurs événements récents (Carreaux de l'église, dégradation de caméras de surveillance).

Monsieur le MAIRE précise que plus une information est transmise rapidement aux gendarmes, plus les chances de résolution des méfaits sont grandes. Par ailleurs, il explique que tous les aménagements en cours (Création de parkings, aménagement des Places etc) font l'objet d'un volet sécurité via l'installation de caméras de vidéo-protection.

Monsieur Sébastien PULLEUX s'interroge sur le courrier adressé aux membres du Conseil Municipal. Monsieur le Maire rectifie et précise qu'il ne l'a pas reçu.

Monsieur Sébastien PULLEUX reprend les propos de Monsieur Patrick CHOQUET sur le fait que chacun peut apporter son opinion. Ce dernier rectifie, une opinion n'est pas forcément une idée. Comment la Municipalité va-t-elle répondre à ce courrier ? Monsieur Sébastien PULLEUX se pose des questions sur les propositions de Monsieur Dominique SERRE.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Sébastien PULLEUX d'être plus précis dans ces questions.

Quid de la friche de l'ancienne gendarmerie ? Est-ce que l'emplacement du Pôle Médical pourra être redébatu à l'aune des propositions de ce courrier ?

Monsieur le Maire explique que la Liste « Ensemble pour Bresles » se réunit régulièrement de manière à permettre aux 21 membres de cette équipe de s'exprimer et de débattre des projets de la Ville avant de présenter les dossiers devant le conseil municipal. Tel est le cas de la Halle, du Pôle médical, du Groupe scolaire.

Il précise que toutes les possibilités sont prises en compte et que les avantages et inconvénients de chaque hypothèse sont mesurés.

Il invite à chacun à vérifier toutes les problématiques avant de se forger une opinion arrêtée.

Pour être concret, il explique que la proposition de Monsieur Franck VANDEWALLE d'implanter le Pôle Santé à proximité de l'école maternelle n'est pas opportune en matière de réglementation d'urbanisme. L'emplacement est dans une zone « réservée » et le terrain appartient à un privé, Monsieur RABOURDIN.

Il en est de même pour l'ancienne gendarmerie où cette hypothèse avait été étudiée depuis le début du mandat.

A cet effet, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental de l'Oise est propriétaire des locaux et que les domaines ont estimé ce bien à 100 000 euros.

En ce qui concerne les logements, l'OPAC est propriétaire. En conséquence de quoi, Monsieur le Maire a fait venir le Directeur de l'OPAC en lui faisant part du projet de Pôle Santé.

Les coûts étant estimés à 850 000 euros pour « donner un coup de bulldozer » avant reconstruction. Cette donnée financière a freiné les ambitions de l'OPAC. La Ville s'est alors tournée vers un autre partenaire, la SA HLM du Beauvaisis, qui a également décliné cette possibilité.

Parallèlement, Mesdames GILBERT et SERRE, ayant quitté leurs domiciles pour s'installer en Maison de retraite, la création d'un Pôle Santé, rue Roosevelt, à proximité du pigeonnier et de la futur Halle de Plein Vent a suscité l'intérêt, surtout que cette hypothèse permet à la commune de réaliser cette opération à un coût nul.

En ce qui concerne l'avenir de l'ancienne gendarmerie et de ses logements, Monsieur le Maire explique avoir relancé le Président de l'OPAC pour trouver ensemble des perspectives de réhabilitation et ainsi éviter de faire de ce lieu, une friche.

Monsieur Sébastien PULLEUX explique que ce lieu est central par rapport aux nouveaux et futurs quartiers, d'où son intérêt de voir le pôle médical s'implanter sur ce lieu.

Monsieur le Maire lui répond encore une fois qu'il n'est aucunement fermé sur la réhabilitation de ce site. Toutefois, il redit qu'il sera vigilant sur ce qui pourra se faire à proximité du pigeonnier en cas de vente. Il refusera tout projet visant à dégrader le centre-ville. Il ne laissera pas faire n'importe quoi par rapport à ce qu'il a pu entendre !

Il redit également que le projet de Pôle Santé de la Municipalité représente un coût de « zéro euro » pour la commune et les Breslois, contrairement à l'hypothèse de l'ancienne gendarmerie.

Monsieur le Maire pense d'abord à l'intérêt de Bresles et des Breslois. Il comprend que chacun défend son intérêt. Toutefois, à un moment, l'intérêt général et/ou collectif prime, à son sens, sur les intérêts particuliers.

Monsieur Franck VANDEWALLE demande le nombre de logements envisagés au-dessus du Pôle Médical.

Monsieur le Maire répond une trentaine avec la réserve qu'il ne s'agit que d'une esquisse.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de tenir compte des contraintes d'accessibilité dans le chiffrage des projets.

Monsieur le Maire conclut en résumant que les projets, restent des projets réfléchis, pensés et conduits par la Liste « Ensemble pour Bresles », même si c'est lui en tant que Maire qui les porte devant le Conseil.

Madame Anne FUMERY confirme cette analyse en prenant exemple sur le groupe scolaire où la Médiathèque a été intégrée au projet dans un second temps.

Elle rappelle que les logements sont une préoccupation de la Municipalité et qu'en matière de santé, elle entend de la part de nombreux Breslois, chaque jour, leurs préoccupations de conserver des professionnels de santé à proximité de leurs lieux de vie dans les années futures.

Monsieur Franck VANDEWALLE redit qu'il n'est pas contre ce projet.

Monsieur le Maire répète avoir étudié toutes les hypothèses intra-muros, hors les marais, et demande à ce qu'on lui propose d'autres scénarii. Il rappelle à Monsieur Sébastien PULLEUX et à l'assemblée qu'il est

disponible les mercredis et vendredis après-midi, sur rendez-vous, en mairie, pour entendre toutes suggestions utiles à l'intérêt de Bresles et de ses habitants.

Monsieur Bertrand MUNIO explique les travaux d'aménagements de la rue Général de Gaulle. Il rend compte des échos de satisfactions d'une majorité silencieuse.

Monsieur Patrick CHOQUET redit à Monsieur Sébastien PULLEUX la chance d'avoir pu travailler ensemble, sous la précédente mandature, sur le dossier de la révision du Plan Local d'Urbanisme et qu'ils s'étaient retrouvés sur certains points, minoritaires. Monsieur Patrick CHOQUET regrette qu'il soit parti volontairement de l'équipe.

Monsieur Patrick CHOQUET s'informe sur les journées du Patrimoine à Bresles. Il lui est répondu :

- 14h30/17h30 – Visite libre
- Visites guidées par Madame Régine GILLAIN à 14h30 et 16H00

Rdv Cour du Château

Monsieur Patrick CHOQUET se félicite de cette communication qu'il n'avait pas entendue.

Madame Karine JUNOD fait part de sa satisfaction quant au déroulement de la rentrée scolaire. Elle rappelle l'installation de digicodes dans le cadre de l'état d'urgence.

Monsieur le Maire fait part des remerciements reçus par la Ville :

- Adapei – Subvention municipale
- Club Féminin de Bresles – Subvention municipale
- Fils Ariane – Subvention municipale
- Judo Club de Bresles – Subvention saison 2015/2016
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Haudivillers – Subvention municipale
- Secours catholique – Subvention municipale
- Association Section Physic-Gym Bresles – Subvention municipale
- Association Exode FADING – subvention municipale
- Etablissement Français du Sang pour l'organisation d'une collecte sur la commune le 18 août 2016
- AEKS – Subvention municipale
- Tranche Breslois – Subvention municipale
- Comité des œuvres sociales de la Ville de Bresles - subvention municipale

Quant à lui, il remercie, au nom du Conseil Municipal :

- Véronique pour les repas et boissons offerts gracieusement lors des manifestations du 14 juillet
- la boulangerie Au Fournil du Coin pour avoir ouvert exceptionnellement à la population son commerce le mercredi 7 septembre lors des travaux d'aménagement de la rue du Général de Gaulle de manière à ne pas prendre en otage les Breslois après la fermeture-protestataire de l'autre boulangerie.

Monsieur le Maire explique avoir été sur place le jour des marquages au sol des stationnements rue du Général de Gaulle sans avoir reçu de la population un accueil défavorable. Les retours étaient même encourageants. Il explique, par conséquent, sa volonté de sécurisé plus encore les zones les plus dangereuses en matière de stationnement et de vitesse, dans l'intérêt de tous les Breslois.

Par ailleurs, il informe avoir demandé à Monsieur Christophe CRUCET de mieux signaler les parkings.

Autres :

L'OPAC de l'Oise informe la Ville de travaux (remplacement des convecteurs électriques par des accumulateurs, remplacement des tableaux électriques, renforcement des combles, amélioration de la ventilation) dans les Pavillons rue Hélène Boucher.

L'entreprise Télécoise réalisera ces travaux sur les mois de septembre et octobre.

Monsieur le Maire rend hommage au travail quotidien de Madame Anne FUMERY pour son action en ce domaine.

Prévention de la radicalisation

Courrier du Préfet de l'Oise - Didier MARTIN en date du 7 septembre 2016

Monsieur le Maire explique, à l'occasion de la rentrée scolaire, avoir pris ses responsabilités et interdit l'entrée de toute personne étrangère au service sans autorisation au sein des enceintes scolaires pour garantir le mieux possible la sécurité de nos enfants et de ceux dont la charge est de les éduquer.

Madame Karine JUNOD assurera également le suivi et les évolutions possibles en cette matière.

Calendrier :

✓ Jeudi 15 septembre 2016

Ciné-rural 20h00 - Salle Robert GOURDAIN

Film : « C'est quoi cette famille » de Gabriel Julien-Laférier

✓ Vendredi 16 septembre 2016

17h00 – Commission Marché – Aménagements des Places de la Ville (Ouverture des Plis)

✓ Dimanche 18 septembre

Journée du Patrimoine (Résidence d'été des Evêques + Eglise)

- 14h30/17h30 – Visite libre

- Visite guidée par Madame GILLAIN à 14h30 et 16H00

Rdv Cour du Château

✓ Jeudi 22 septembre 2016

19h00 – Commission Sécurité (Bertrand MUNIO)

✓ Vendredi 7 octobre 2016

17h00 – Inauguration de la nouvelle Gendarmerie sur invitation

Travaux :

✓ Prolongement de la rue René Coty :

Démarrage du chantier le 19 septembre 2016

✓ Parking, rue du Sac

Travaux en cours de réalisation

- ✓ Porche de la Perception

Rdv ABF le 15 septembre 2016 à 9h00

- ✓ Syndicat de la Trye

Courriers au Président par rapport à la situation des cressiculteurs

Monsieur le Maire félicite l'implication de Messieurs CRUCET et MAGNIER sur ce dossier. La Ville de Bresles est mobilisé pour soutenir les cressiculteurs.

RAPPORTS EAU et ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que sous la conduite de Monsieur CRUCET, la Municipalité présentera, lors d'un prochain conseil municipal, un rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'eau potable.

D'ores et déjà, il informe que le prix du m³ d'eau usée pour la Ville de Bresles est de 3,26 euros TTC au 1^{er} janvier 2016, contre : 3,59 euros TTC en moyenne pour le département de l'Oise.

Il en est que même pour le prix de l'eau : 1,74 euros TTC contre 2,60 en moyenne dans le département.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire lève la séance à 21h41.